

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Reignier-Ésery

P i è c e s d u P L U



0 Procédure

- *Délibération d'approbation*



1 Additif au rapport de présentation



2 *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)* *(non modifié par la présente procédure)*



3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Règlement graphique



4

- *4-a - Plan d'ensemble*
- *4-b - zoom sur Reignier*
- *4-c - zoom sur Esery*
- *4-d - zoom sur l'Éculaz*

Règlement écrit



5

- *5.a- Règlement écrit*
- *5.b- Liste des emplacements réservés et des servitudes de localisation*
- *5.c -Liste des éléments repérés au titre de l'article L151-19*

Annexes



6

- *Servitudes d'Utilité Publique (non modifiées par la présente procédure)*
- *annexes sanitaires (non modifiées par la présente procédure)*
- *bois relevant du régime forestier*
- *classement sonore des infrastructures de transport terrestre*
- **annexes informatives → ajout de l'avis de l'autorité environnementale**